



## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 30 AVRIL 2013

**Présidente : Mme Madeleine Brêchet, présidente du Conseil général**

**Secrétaire : Mme Sophie Lachat, secrétaire du Conseil général**

**Lieu : Centre communal de Vicques, 1<sup>er</sup> étage**

### 1. Appel

Madame **Madeleine Brêchet**, Présidente, souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, salue le caissier communal, la presse ainsi que Fréquence Jura. Il n'y a pas de public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°14 du 17 mars
- par convocation à domicile
- par affichage public

#### **L'ordre du jour est le suivant:**

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 26 mars 2013
3. Communications
4. Questions orales
5. Réponse à la question écrite intitulée : «Aribus: Place de la Comète à Vicques: quésako ?»
6. Réponse à la question écrite intitulée : «Un abri PC aux normes et convenablement équipé»
7. Budget 2013;
  - Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes
  - Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2013

#### **21h15: Séance d'information publique**

1. Information sur le règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Val Terbi.

Madame **Madeleine Brêchet** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** excuse Monsieur **Romain Lambert**. Monsieur **Charmillot** demande que le point 5 «réponse à la question écrite de Monsieur Lambert» soit reporté à la séance du mois de juin, tout comme le point 6 «réponse à la question écrite de Monsieur Dobler» car Monsieur **Xavier Dobler** est retenu professionnellement. A moins qu'il n'arrive entre-temps et que le point 6 soit repris.

### **Proposition du nouvel ordre du jour:**

1. Appel
2. Procès-verbal du conseil général du 26 mars 2013
3. Communications
4. Questions orales
5. Budget 2013
  - Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes
  - Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2013
6. Réponse à la question écrite intitulée: «Un abri PC aux normes et convenablement équipé»

**Votation:** A l'unanimité, le Conseil général accepte le nouvel ordre du jour.

La parole est donnée à la secrétaire du Conseil général, Madame **Sophie Lachat**, qui procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux.

**Présents:** Madeleine Brêchet, Jean-Paul Bindy, Luc Chalverat, Corinne Charmillot, Jean-Luc Charmillot, Régis Chételat, Elisabeth Dennert, Cédric Eschmann, Daniel Joray, Pascal Lachat, Philippe Limacher, Dorothee Lovis, Pierre Lovis, Carlos Peña Reyes, Mme Dominique Rudolf, Alain Ryser, Pierre-Henri Scherer, Manuel Schindelholtz.

**Excusés:** Martin Clerc, Vincent Eschmann, Romain Lambert, Xavier Dobler.

**Non-excuse:** René Ruffieux.

18 sur 23 conseillers généraux sont présents début à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

5 sur 6 conseillers communaux ainsi que le Maire sont présents.

**Excusée:** Sylviane Faivre.

Monsieur **Vincent Eschmann** étant absent, Monsieur **Régis Chételat** est désigné comme scrutateur du soir.

## **2. Procès-verbal du Conseil général du 26 mars 2013**

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. **Madame la Présidente** propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire. Elle demande s'il y a des remarques, ou des modifications à apporter.

Personne ne demandant la parole, Madame **Madeleine Brêchet**, Présidente déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

## **3. Communications**

### **Conseil communal**

Pas de communications.

### **Conseil général**

**Madame la Présidente** a reçu une résolution de Monsieur **Carlos Peña Reyes**. Elle va circuler et ceux qui le désirent peuvent la signer. Elle fait remarquer que les conseillers seront certainement nombreux à le faire puisqu'il s'agit du problème de la liaison CFF Genève-Bâle. **Madame la Présidente** lit le procédé d'une résolution selon l'article 36 du règlement du Conseil général qui n'est pas encore validé.

## Art. 36

<sup>1</sup> Les résolutions sont des déclarations politiques de portée générale, sans effet obligatoire, sur un problème d'actualité.

<sup>2</sup> Elles sont remises signées par leur auteur, en début de séance au président qui les communique au Conseil général et qui les met en circulation pour signature auprès des conseillers généraux.

<sup>3</sup> Si la résolution est signée par huit membres présents, elle, sera, en fin de séance, développée par son auteur et soumise au vote.

**Madame la Présidente** a reçu un postulat de Monsieur **Jean-Luc Charmillot** intitulé «Eclairage public de nos villages». Il sera transmis au Conseil communal afin de le traiter. Le contenu est le suivant :

« Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues, depuis quelques années, l'éclairage public a considérablement changé, notamment avec le recours massif du LED.

Selon Suisse Energie, il existe de réflexes à adopter pour que les communes puissent éviter les gaspillages. Des systèmes de «pilotage» de l'éclairage par secteur existent. Dans certains cas, une diminution voir le non-éclairage est possible car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, une réduction durant la nuit n'est pas en opposition avec les directives en vigueur.

Je demande au Conseil communal que tous les futurs candélabres (également ceux qui doivent être remplacés) soient utilisables selon ce principe en ayant une attention toute particulière au marquage lumineux des passages piétons.

Merci de votre attention. »

**Madame la Présidente** a reçu du service des communes un rapport portant sur les finances des communes en 2011. Chacun peut trouver toutes les informations sur le site internet du Canton en tapant [www.jura.ch/com](http://www.jura.ch/com).

**Madame la Présidente** invite les personnes présentes à participer à la «Suisse bouge» qui se déroulera les 6, 7 et 8 mai prochain.

Le Valterbi'info n'a pas été distribué dans tous les ménages à Vermes plus particulièrement ceux qui ont une boîte aux lettres avec l'insigne «Pas de pub». Un tout-ménage officiel doit être mis dans toutes les boîtes sans exception.

Le Conseil communal en prend note et se renseignera auprès de l'office postal.

## **4. Questions orales**

### **Horaire d'ouverture de la déchetterie**

#### **Jean-Luc Charmillot, conseiller général**

« Les jours et les heures d'ouverture du Tritout ne conviennent pas à tout le monde et cela est compréhensible. Néanmoins, j'ai été contacté par plusieurs personnes de nos villages mais également depuis Courcha-poix. Ces personnes travaillent dans les professions dites de la bouche mais aussi de la vente. En effet, pour ces citoyens qui travaillent le samedi et dimanche, les lundis et mardis sont «leur week-end». Comme le lundi, le Tritout est maintenant fermé, ils ont un problème. »

#### **Question :**

Ne serait-il pas possible de revoir les jours et heures d'ouverture ?

Cela permettrait à toute la population de pouvoir bénéficier de la même utilisation de la déchetterie.

#### **Réponse :**

En réduisant quelque peu les jours d'ouverture, le but était de diminuer les coûts et les frais. Le Conseil communal en rediscutera avec les instances concernées afin de trouver une solution.

**Jean-Luc Charmillot : Satisfait.**

## 5. Réponse à la question écrite intitulée: «Un abri PC aux normes et convenablement équipé»

Monsieur **Xavier Dobler** étant parmi nous, la réponse à sa question est avancée et est proposée au point 5 et non au point 6 de l'ordre du jour. A ce stade de la soirée, 19 conseillers sont présents.

**Votation** : A l'unanimité, le Conseil général accepte ce procédé.

**Auteur** : **Monsieur Xavier Dobler, conseiller général**

« Madame la Présidente, chers collègues, entre le 27 février 2013 et le 15 mars 2013, une troupe de l'armée suisse a occupé l'abri public de protection civil situé à la rue de l'Intendance (sous la halle de sport). Dans le cadre de mon activité professionnelle (police militaire), avec un collègue, nous avons effectué une visite auprès de la troupe, afin de contrôler l'aspect de sécurité en relation avec les armes et le matériel.

Lors de notre passage, nous avons constaté qu'un seul extincteur était présent à l'entrée de l'ouvrage et qu'une couverture d'extinction était accordée au mur dans le réfectoire. En regard des normes établies par l'Association des Etablissements Cantonaux d'Assurance Incendie (AEAI) les prescriptions relatives aux moyens d'extinction ne sont pas respectées.

Nous avons également constaté que l'équipement de la cuisine était désuet notamment du fait qu'un seul petit four type «cuisinière familiale» est à disposition des occupants.

Avec la rénovation des casernes de la place d'armes de Bure qui débute en mai 2013 et durera pendant 4 ans, il est à prévoir une augmentation de l'occupation par la troupe, des abris de protection civil de la région.

En regard de la législation en vigueur (LPci art. 32 / RSJU 521.1), c'est la commune qui pourvoie à l'équipement et l'entretien de l'ouvrage.

**Questions**:

- Le Conseil communal entend-il prendre des mesures pour améliorer la sécurité incendie dans l'abri concerné ?
- Est-il d'avis qu'il faut améliorer l'offre en équipement et favoriser ainsi la venue de troupes de l'armée ou d'autres occupants civils, qui paient un loyer dont bénéficient les finances de la commune ?

Je remercie le conseil de sa réponse. »

**Réponse** :

L'abri PC situé sous la halle de gymnastique de Vicques date de 1992. Sa surface d'environ 1000 m<sup>2</sup> est composée de différentes cellules adaptées selon les normes pour accueillir une partie de la population en cas d'événements exceptionnels liés à une utilisation bien définie.

Les différents locaux à disposition sont aménagés pour répondre aux exigences demandés par la protection civile. Les locaux servent actuellement partiellement de dépôt pour la voirie de la commune Val Terbi pour différentes sociétés du village et peuvent également servir de locaux de répétition pour des groupes de musique ou autre. Des cours de répétitions de l'armée suisse peuvent occuper également une fois par année une partie des locaux de l'abri PC.

L'abri est équipé d'un seul extincteur situé dans le local d'entrée situé à l'Est du bâtiment et d'une couverture d'extinction dans le réfectoire. Renseignements pris auprès de l'ECA (établissement cantonal d'assurance), rien n'est spécifié pour un abri PC mais ils préconisent d'appliquer la norme pour les hôtels qui demande l'extincteur mouillant / 400m<sup>2</sup> mais sans toutefois être formel car les 2 genres de bâtiments ne sont quand même pas comparables au niveau de l'infrastructure. Renseignement pris auprès de l'office de la protection civile du Canton, ils n'ont pas de directives d'application et se réfèrent aux spécifications de l'ECA. Dans les normes établies par l'AEAI (association des établissements cantonaux d'assurance incendies), nous ne trouvons pas de renseignements nous permettant de définir le besoin en protection incendie d'un abri PC. Nous continuons toutefois nos investigations et nous nous mettrons dans les normes en vigueur en cas de besoin.

L'abri est équipé d'équipements de base suffisants au niveau sanitaire ou de cuisine qui permettent une occupation ponctuelle à court terme. Lors d'utilisation de la troupe, les repas ne sont de toute façon pas préparés sur place et proviennent d'ailleurs. Les investissements nécessaires pour permettre une utilisation optimale ne pourraient jamais être rentabilisés car la demande d'occupation serait certainement très faible par rapport aux genres de locaux en sous-sol dans un environnement de béton et sans apport de lumière extérieure. Pour les raisons citées ci-dessus, le Conseil communal n'est pas favorable à une amélioration substantielle de la situation actuelle.

**Xavier Dobler**: Satisfait.

## 7. Budget 2013

→Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes

→Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2013

### **Entrée en matière : Monsieur Claude-Alain Chapatte, conseiller communal**

« Les budgets des comptes bourgeois et forestier de fonctionnement des trois villages vous ont été communiqués tardivement mais il n'y a pas d'élément particulier et/ou perturbateur par rapport aux années précédentes. Ceux-ci n'ont aucune incidence sur le budget municipal 2013. »

**Madame la Présidente** ouvre la discussion.

Monsieur **Carlos Peña Reyes** pose la question suivante: Y a-t-il une incidence sur le budget municipal 2013 par rapport aux comptes bourgeois?

**Réponse** : C'est une extrapolation des chiffres 2012. L'imputation est inchangée par rapport à l'année passée.

Une somme de Fr. 85'000.-- a été mise au budget municipal pour les vacances. Une grille détaillée vous est remise ce soir.

Au niveau des taxes, les taxes cadastrales ont été unifiées pour les trois villages à raison de 0,30‰.

Le prix du terrain au m<sup>2</sup> pour le village Vermes doit être notifié dans les taxes 2013. Le prix est de Fr. 50.--/m<sup>2</sup>. Il n'y a pas grand bénéfice mais cela couvre les frais.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

### **Débat de fond: Monsieur Claude-Alain Chapatte, conseiller communal**

Les instances cantonales informent qu'énormément de communes sont trop endettées mais, il est très regrettable que le Canton ne donne pas beaucoup de solutions.

Monsieur **Claude-Alain Chapatte** informe que le budget est basé sur une quotité d'impôt de 2.15 points.

#### **Totaux des budgets présentés:**

- Budget du compte de fonctionnement municipal de la commune mixte de Val Terbi.

Charges Fr. 7'772'690.--, produits Fr. 7'558'280.--. Conclusion, un excédent de charges de Fr. 214'410.--.

- Budget du compte bourgeois et forestier de fonctionnement de Montsevelier.

Charges Fr. 45'100.--, produits Fr. 69'500.--. Conclusion, un excédent de produits de Fr. 24'400.--.

- Budget du compte bourgeois et forestier de fonctionnement de Vermes.

Charges Fr. 52'250.--, produits Fr. 45'350.--. Conclusion, un excédent de charges de Fr. 6'900.--.

- Budget du compte bourgeois et forestier de fonctionnement de Vicques.

Charges Fr. 233'300.--, produits Fr. 392'880.--. Conclusion, un excédent de produits de Fr. 159'580.--.

Monsieur **Claude-Alain Chapatte** communique les taxes 2013 des trois villages.

**Le Conseil communal vous invite à accepter le budget et les taxes 2013 qui respectent les engagements pris dans la convention de fusion et les réalités économiques de notre nouvelle entité.**

Les questions ont été les suivantes:

Qui est propriétaire des chemins forestiers ? Sur certains chemins, un minimum d'entretien avec élagage devrait se faire.

Réponse : Il y a des chemins privés, des chemins appartenant à la bourgeoisie avec sous sans convention.

Qu'en est-il de la vente de bois ?

Réponse : Cela est repris par le nouveau triage forestier.

Lors de comptes déficitaires, la commune de Vermes ne distribuait plus de gaubes. Le procédé sera-t-il le même ?

Réponse: Oui.

Peut-on obtenir la dette cumulée des trois villages ?

Réponse: Nous n'avons pas encore le chiffre exact car la banque attend la validation du budget. Mais selon toute vraisemblance, elle devrait tourner entre 16 et 17 millions.

Il y a encore 2 parcelles à vendre à Vicques au lieu-dit «La Fenatte». Lors de la vente d'un terrain, il y a un léger bénéfice.

Comme il n'y a plus de questions, **Madame la Présidente** soumet à votation la quotité d'impôt de la commune mixte de Val Terbi soit 2.15 points.

Votation: Avec 19 oui, le Conseil général accepte la quotité d'impôt de 2.15 points.

**Madame la Présidente** soumet à votation les taxes communales 2013 des trois villages (Montsevelier, Vermes et Vicques) telles que présentées ce soir.

Votation: A l'unanimité, le Conseil général accepte les taxes communales 2013.

**Madame la Présidente** soumet à votation le budget 2013 en bloc tel qu'il y été préparé par le Conseil communal.

Votation: A l'unanimité, le Conseil général accepte le budget 2013.

Un tout grand merci au caissier principal ainsi qu'à toutes les personnes qui ont œuvré pour ce budget.

En annexe, la récapitulation du budget 2013 de la commune mixte de Val Terbi ainsi que les diverses taxes communales 2013 des trois villages.

## Résolution interpartis

La résolution étant signée par au moins huit membres, celle-ci est développée par l'auteur.

**Auteur: Monsieur Carlos Peña Reyes, conseiller général**

Résolution du Conseil général de Val Terbi adressée au Directeur général des CFF et au Directeur de l'Office fédéral des transports.

Le Conseil général de Val Terbi a pris connaissance des modifications prévues dès décembre 2015 sur la ligne Genève/Lausanne-Bienne-Delémont-Bâle et des différentes déclarations et analyses publiées à ce sujet.

Le Conseil général de Val Terbi constate que ces modifications vont entraîner une dégradation de l'offre durant une dizaine d'années, en particulier dans les nœuds de Bienne et de Delémont et dans la région jurassienne. De plus, la suppression de la liaison directe (sans changement) entre Bâle et Genève via Delémont aura pour conséquence une baisse de la fréquentation entre Bâle et Bienne via Delémont et comporte par conséquent un risque de déclassement de cette liaison.

Ces dernières années, le Parlement jurassien a apporté son très large soutien à plusieurs crédits importants d'investissement sur le réseau des transports jurassiens en particulier sur celui des CFF. Il a également suivi le Gouvernement, par le vote du budget, dans les améliorations de l'offre sur le réseau cantonal. Ces politiques volontaristes se sont traduits très positivement par une hausse de la fréquentation de plus de 50% des transports publics depuis l'introduction de Rail 2000 à fin 2004. Cette dynamique ne doit être en aucun cas brisée.

Le Conseil général de Val Terbi est conscient que des travaux sont nécessaires dans le nœud de Lausanne. Par contre, il est indispensable que des mesures d'accompagnement fortes et durables soient prises pour le Nord-ouest de la Suisse et donc la région jurassienne.

Au vu de ces éléments, et compte tenu des différents engagements pris, en particulier la promesse faite à la Confédération à fin 2011 de ne pas modifier l'offre actuelle avant 2025, le Conseil général de Val Terbi demande instamment aux CFF et à l'OFT:

- A. A titre principal. De maintenir l'horaire actuel aussi longtemps que prendront la recherche de solutions et la réalisation de mesures, compris d'infrastructure, permettant d'éviter une dégradation de l'offre actuelle.
- B. A titre subsidiaire. De faire en sorte de rétablir d'ici à 2018 au plus tard les deux liaisons Bâle – Bassin lémanique via Delémont par une cadence à la demi-heure entre Bâle et Bienne via Delémont.

**Votation:** A l'unanimité, le Conseil général accepte ladite résolution.

Avant de clore l'assemblée, Madame **Madeleine Brêchet** remercie chacun et chacune de sa collaboration et souhaite une bonne rentrée dans son foyer. La prochaine séance aura lieu le 25 juin prochain. Elle sera délocalisée à Montsevelier. Des informations parviendront à chacun en temps voulu.

La séance est levée à 21h00.

Vicques, le 30 avril 2013

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Madeleine Brêchet  
Présidente

Sophie Lachat  
Secrétaire

#### **21h15: Séance d'information publique**

1. Information sur le règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Val Terbi.

**Madame la Présidente** salue bien cordialement la seule dame et le seul homme présents :

« Je vous remercie de porter présence à cette assemblée d'information malgré l'heure quelque peu tardive. En effet, on n'a pas l'habitude de se rendre à une assemblée à passer 21h. Il est bien clair que les assemblées d'information auront toujours lieu après une séance de Conseil général, mais voilà, comment savoir l'heure exacte. Nous sommes encore des novices dans cette nouvelle forme de démocratie, nous ne voulions pas vous faire attendre dans les escaliers, bref nous avons choisi cette option quelque peu maladroite. Cela devra être amélioré à l'avenir. En tous les cas, nous vous remercions d'être là.

Nous parlerons exclusivement ce soir du règlement d'organisation et d'administration de Val Terbi qui a été accepté par le Conseil général en date du 26 mars dernier. Il devra encore être accepté par les urnes le 9 juin prochain. »

**Madame la Présidente** donne la parole à **Monsieur le Maire**.

**Rapporteur: Monsieur Michel Brahier, Maire**

« Le 09 juin prochain, vous vous prononcerez sur l'adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Val Terbi.

Ce règlement, élément le plus important de la réglementation communale, constitue la référence pour le fonctionnement des autorités d'une commune, à l'image d'une constitution. Il contient nos règles de fonctionnement, nos droits et devoirs, nos outils de travail, et finalement, il constitue le fil rouge de nos débats. Sur la base de ce document, tous les règlements communaux seront adaptés en conséquence.

Cet outil de travail est nouveau et moderne; mais, pour le confectionner, nous nous sommes soumis aux divers textes de lois supérieurs ainsi que des bases légales en vigueur. Pour y parvenir, un groupe de travail a consacré plusieurs soirées réparties sur les six derniers mois de l'année passée, à lire, écrire, corriger et amender article par article afin que le texte final représente la colonne vertébrale de nos droits politiques et du fonctionnement des autorités. Entre chaque séance, notre projet était soumis au Service des communes qui n'a pas manqué de nous épauler efficacement, tout spécialement en matière juridique.

Dès le début de cette année, malgré le travail conséquent pour mettre en route notre nouvelle entité, le Conseil communal a décidé de consacrer plusieurs heures à étudier ce projet de règlement pour finalement l'adopter dans sa séance du 05 février dernier. Si nous nous sommes imposés un tel rythme de travail, c'est pour être en corrélation avec la convention de fusion stipulant clairement certaines modalités, telles que les nominations des membres aux diverses commissions permanentes. Quant au Conseil général, il a accepté ce règlement lors de la séance du 26 mars.

Ce document est déposé publiquement aux secrétariats communaux de Montsevelier, Vermes et Vicques durant le délai de vingt jours avant et vingt jours après le scrutin du 09 juin 2013. Il est également disponible sur les sites internet des trois villages. »

Question : Le document est-il disponible sur le site internet des trois villages ?

Réponse : Il n'y est pas encore mais cela ne doit pas tarder.

Question : Les séances de Conseil général sont-elles publiques ?

Réponse : Oui.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie les personnes présentes et souhaite une bonne rentrée à chacun.

La séance est levée à 21h45.

Vicques, le 30 avril 2013

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Madeleine Brêchet      Sophie Lachat  
Présidente                      Secrétaire